

Résolution adoptée
Séance plénière du 25 mars 2026

Consolider et organiser la défense de nos principes démocratiques face aux stratégies anti-genre

Déclaration du groupe CFE-CGC

Le groupe CFE-CGC partage pleinement l'objectif de vigilance et de défense des droits fondamentaux, notamment ceux des femmes, des personnes LGBT+ et des minorités. Ces droits sont, en effet, un indicateur essentiel de la vitalité et de la santé de notre démocratie.

Nous souhaitons également rappeler avec force que le progrès social ne peut se faire sans dialogue, sans respect des différences et sans une vigilance constante. Comme le soulignait Simone de Beauvoir, « il suffira d'une crise pour que les droits des femmes, nos droits, soient remis en question ». Cette vigilance, nous la devons à toutes et tous.

Pour relever ces défis, il sera nécessaire de mobiliser l'ensemble de la société en faveur d'une démocratie sociale forte. Cela passe par le renforcement des syndicats, des associations et des médias indépendants qui jouent un rôle de garde fous contre toute dérive autoritaire, par la promotion d'une véritable égalité au travail, ainsi que par la lutte contre toutes les formes de discriminations, par la protection de l'État de droit et de l'indépendance de la justice.

Il convient également de rappeler que les atteintes aux droits des femmes peuvent surgir de multiples courants, qu'ils soient d'ordre politique, religieux ou culturel. En effet, ne pas tenir compte de cette diversité tend à limiter la qualité de l'analyse présentée dans cette résolution et peut renforcer un sentiment d'inégalité.

Le groupe CFE-CGC rappelle son attachement au rejet de toutes les formes de radicalisme, quelles qu'en soient les origines, car elles mettent en danger notre cohésion sociale.

Le groupe CFE-CGC a voté en faveur de la résolution